

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23987**

### Intitulé

Assistant(e) de réalisation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre européen de formation à la production de film (CEFPF)	Président du CEFPF

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323p Organisation, gestion : Production et régie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'assistant (e) de réalisation intervient aux 3 moments-clés d'un tournage, lors de la préparation, du tournage proprement dit et lors des rendus et finitions du tournage. Les activités qu'il exerce exigent des compétences et des savoir-faire différents.

Les capacités attestées :

Contribuer à la préparation d'un tournage ou d'un programme audiovisuel

- Identifier avec précision les différentes étapes de la production et les métiers du cinéma et de l'audiovisuel
- Identifier à la lecture d'un scénario les moyens en matériel et personnel nécessaires au tournage
- Organiser et participer aux repérages des décors
- Effectuer les démarches administratives pour l'obtention des autorisations de tournage sur les décors retenus.
- Organiser les repérages techniques des décors retenus par le réalisateur
- Seconder le premier (e) assistant (e) réalisateur dans l'établissement du plan de travail
- Organiser sous le contrôle du premier assistant (e) les répétitions des comédiens, les essayages des costumes, les essais maquillage...
- Participer à l'organisation du casting et éventuellement choisir les figurants

Contribuer au tournage d'un film ou d'un programme audiovisuel

- Organiser l'accès au lieu du tournage des techniciens, comédiens et le stationnement des véhicules techniques
- Gérer l'ouverture des décors et la mise en place des moyens logistiques pour accueillir un tournage (décors, loges, cantine, branchements électriques)
- Contribuer au bon fonctionnement logistique d'un tournage et au confort quotidien de l'équipe
- Contribuer à l'accueil et à la coordination des équipes techniques
- Participer à l'établissement de la feuille de service sous le contrôle du 1er assistant (e) réalisateur, du régisseur (se) général(e) et du directeur (trice) de production
- Veiller à la sécurité dans les lieux de tournage

Contribuer aux rendus et finitions du tournage film ou d'un programme audiovisuel

- Organiser les rendus du matériel sous le contrôle du régisseur général (se) et du directeur (trice) de production
- Vérifier l'état des lieux de tournage

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Assistant (e) de réalisation contribue à l'organisation et à la logistique quotidienne du plateau de manière à ce que tous les corps de métiers (réalisateur, comédiens, techniciens...) concourent à la réalisation des séquences prévues en tenant compte des contraintes artistiques et de production dans le respect de la réglementation en vigueur. De manière générale, au sein de l'équipe mise en scène, il occupe le poste de second(e) assistant (e) réalisateur qu'il seconde dans toutes ses tâches. Lorsqu'il intègre l'équipe régie, il occupe le poste d'assistant régisseur (se) adjoint (e). Il Enfin, l'étendue de ses responsabilités et sa spécialisation varient selon le type de film ou de programme audiovisuel (long-métrage, téléfilm, court-métrage, docu-fiction...), les options de tournage (plateaux, studios, extérieur) et le nombre d'assistants (es) amenés (es) à intervenir dans les équipes mise en scène et régie.

L'Assistant (e) de réalisation exerce ses fonctions dans les secteurs des codes NAF suivants :

5911 A : production de films et de programmes pour la télévision,

5911 B : production de films institutionnels et publicitaires

5911 C : production de films pour le cinéma

second ou auxiliaire à la mise en scène réalisateur, assistant régisseur adjoint

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1509 : Régie générale

### Réglementation d'activités :

Liste non exhaustive :

- Convention collective nationale des techniciens de la production cinématographique du 19 janvier 2012 étendue par arrêté du 1er juillet,

avenant du 8 octobre 2013.

- Convention collective de la production audiovisuelle du 13 décembre 2006, étendue par arrêté du 24 juillet 2007.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Organisation matérielle et périodicité des évaluations

La validation de la certification repose sur 4 techniques d'évaluation :

- Tests écrits, d'une durée de 2 heures, portant sur les principales questions abordées lors de la formation. Ils interviennent pour 20% dans l'évaluation finale.
- Cas pratiques, sont des situations proches de l'exercice réel du métier. Ils doivent permettre de vérifier que le stagiaire analyse correctement les données d'une situation en y apportant les réponses adéquates. Ils interviennent pour 20% dans l'évaluation finale.
- Elaboration et soutenance de dossiers, chaque stagiaire doit élaborer 2 dossiers, un concernant les techniques liées à la mise en scène et un autre pour celles relevant de la régie. Ils interviennent pour 50% dans l'évaluation finale.
- Evaluation du stage entreprise (tournage), elle intervient pour 10% de la note finale.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est composé de 4 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le président du jury employeur dans le secteur cinématographique ou audiovisuel, (producteur)</li> <li>- Un membre de l'équipe artistique d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, (assistant-réalisateur)</li> <li>- Un membre de l'équipe production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, (régisseur général ou directeur de production)</li> <li>- Un membre de l'équipe pédagogique du CEFPP.</li> </ul> <p>Représentativité 75 % des membres du jury sont extérieurs au CEFPP.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est composé de 4 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le président du jury employeur dans le secteur cinématographique ou audiovisuel, (producteur)</li> <li>- Un membre de l'équipe artistique d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, (assistant-réalisateur)</li> <li>- Un membre de l'équipe production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, (régisseur général ou directeur de production)</li> <li>- Un membre de l'équipe pédagogique du CEFPP.</li> </ul> <p>Représentativité 75 % des membres du jury sont extérieurs au CEFPP.</p>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	<p>Le jury est composé de 4 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un gérant d'une société de production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle qui préside le jury,</li> <li>- Un membre salarié de l'équipe artistique d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle,</li> <li>- Un représentant qualifié des employeurs,</li> <li>- Un représentant qualifié des salariés exerçant dans le domaine de la production.</li> </ul> <p>Représentativité 75 % des membres du jury sont extérieurs au CEFPF. Le jury sera composé de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes</p>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Assistant(e) de réalisation" avec effet au 05 septembre 2008, jusqu'au 25 juillet 2020.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Nombre de titulaires de la certification par an : 6

##### Autres sources d'information :

[info@cefpf.com](mailto:info@cefpf.com)

##### Lieu(x) de certification :

28, rue du Surmelin - 75020 Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

28, rue du Surmelin 75020 Paris

55, rue Etienne Marey 75020 Paris

19 et 19 bis, rue de la Justice 75020 Paris

##### Historique de la certification :